

Pour une archéologie au plus près du territoire Isérois.

Le montage du projet autour de Saint-Michel-de-Connexe.

Journée d'études 12 février 2018

Présentation de : Annick Clavier, archéologue, conservatrice du patrimoine (Département de l'Isère)

M. Tissot, président de l'association "un avenir pour le prieuré Saint-Michel-de-Connexe", vient de nous présenter un point sur les actions menées sur le site depuis les années 1995. Sans reprendre le détail de chacune de ces actions, je voudrais proposer ici un cadre d'analyse qui à la fois fasse ressortir les spécificités du site, mais également explicite les démarches à accomplir pour n'importe quel site sur lequel émerge un projet de travaux, de restauration, de conservation. Il s'agit donc de préciser d'une part le cadre d'intervention du Département de l'Isère dans ce projet précis mais aussi d'élargir le propos à la description du cadre législatif, administratif général. Ainsi, toute personne ou association pourra aisément identifier comment et quelles énergies se sont mobilisées autour de ce site et plus largement quels sont les éléments indispensables au montage d'un projet comparable. Comment on arrive à démarrer un beau projet, qui j'espère aboutira et nous donnera l'occasion de préparer d'autres journées d'études...

Le service du patrimoine culturel

Je fais partie d'un service du Département de l'Isère qui s'appelle le service du patrimoine culturel. L'administration départementale est partagée en directions thématiques (famille et social, transports, aménagement) et notre Direction est celle de la Culture et du patrimoine : on y trouve également les onze musées départementaux, les archives départementales, la lecture publique et son réseau de médiathèques. Le service du patrimoine culturel est chargé de missions assez diverses, que je ne vais pas énumérer. Juste en citer quelques-unes afin de vous donner une idée plus concrète du travail qui est le nôtre et de dérouler le fil qui amène aujourd'hui le Département à s'investir sur le prieuré de Connexe.

1 Nous réalisons des inventaires du patrimoine sur une portion du territoire départemental, autrefois un canton (le découpage administratif des élus départementaux), aujourd'hui plutôt une intercommunalité, depuis que ces structures ont pris une place importante dans la gestion du territoire. Les membres du service parcourent le secteur et repèrent, photographient, visitent les sites, sur toutes les thématiques, depuis l'archéologie de la préhistoire, jusqu'au patrimoine rural, industriel ou public. Ce travail de longue haleine a été réalisé dernièrement pour le Pays voironnais et une publication éditée. Une exposition itinérante est en préparation, qui sera présentée sur place avec le soutien de notre partenaire : l'agglomération du Pays voironnais. Dans le cadre de l'inventaire du canton de Vizille, Saint-Michel-de-Connexe a fait l'objet d'une telle visite et d'un article, rédigé par Alain de Montjoye en 1994. Le renouveau de l'intérêt porté à Saint Michel, à l'abandon depuis le début du XXe siècle, prend son origine dans cette démarche d'inventaire.

2 Valoriser le patrimoine : c'est notamment l'investissement du Département dans les Journées européennes du patrimoine, en partenariat avec le Dauphiné Libéré. Mais aussi le soutien, en particulier par le biais d'aides et de subventions, à toutes sortes d'actions en général portées par un intervenant local, collectivité ou association. Par exemple, à Saint Michel, des panneaux ont été posés sur le site en 2011. On peut citer encore l'importance du lien à bâtir avec le Tourisme ; à Saint-Michel, les chemins de Petite randonnée passent à proximité et les marcheurs sont invités à se rendre sur le site.

3 Gérer et accompagner les aides versées au titre de la restauration du patrimoine, selon des taux votés par l'assemblée départementale, pour des montants parfois plafonnés et dans certains cas selon des thématiques variables. Plusieurs niveaux d'aides sont distingués, selon que les édifices bénéficient d'une protection au titre des Monuments historiques, sont reconnus par le Label du Patrimoine de l'Isère, avec des taux variables selon la nature du propriétaire, privé ou public...

Lorsque le patrimoine est protégé au titre des Monuments Historiques, nous travaillons alors en étroite collaboration avec nos collègues des services de l'État, soit à la Conservation régionale des Monuments historiques pour les édifices classés (DRAC, Lyon), soit au service territorial de l'architecture et du patrimoine pour les édifices inscrits (le service de l'Architecte des Bâtiments de France), puisqu'il existe deux niveaux de protection à l'échelle nationale. En Isère 322 édifices sont protégés comme monuments historiques. Saint Michel de Connexe n'en fait pas partie ; les orientations actuelles de la politique des Monuments historiques au niveau national, laissent penser que le site a peu de chance de recevoir cette distinction. Il existe également une forme de reconnaissance du patrimoine d'intérêt départemental : le Label du patrimoine de l'Isère, qui est également accompagné par notre service (70

édifices labellisés).

Pour le patrimoine ni protégé au titre des Monuments historiques, ni labellisé, le Département a mis en place une politique d'aide appelée "au patrimoine de proximité", qui concerne tout le petit patrimoine faisant paysage pour les biens privés, ainsi que celui retenu chaque année par thématique pour les biens publics. Le patrimoine culturel est soutenu pour les années 2018-2019, puis ce sera le tour du patrimoine non culturel pour les années suivantes : il est donc nécessaire de bien s'informer des orientations retenues par le Département pour présenter un projet lorsque le bon moment est venu... Rappelons également l'existence de diverses aides, prix et fondations et en particulier les possibilités offertes par la Fondation du patrimoine, notamment par la défiscalisation pour les privés. Enfin dans la mesure de nos moyens humains, nous aidons, accompagnons, conseillons les propriétaires y compris privés, fournissons des expertises sur demande.

Après l'exposé de ces diverses situations, remarquons que Saint-Michel de Connexe constitue un cas un peu particulier et relativement rare sur le territoire départemental : l'intérêt et l'originalité du site ont fait qu'il a été acquis par le Département. Pour partie seulement puisque l'acquisition a porté sur des parcelles mises en vente en 1998 et deux autres propriétaires privés tiennent les parcelles qui constituent la nef de l'ancienne église. Cet achat eut lieu quelques années seulement après l'inventaire du pays vizillois et le contact entre le service du patrimoine et les acteurs de terrain s'était maintenu. Il me semble que l'on peut ici rendre hommage aux collègues qui m'ont précédée : c'est grâce à leur vigilance et à leur force de conviction auprès des conseillers départementaux (qu'on appelait alors conseillers généraux) que ce site est aujourd'hui propriété départementale. Je citerai pour mémoire Chantal Mazard et Jean Guibal qui ont été les chevilles ouvrières de cet engagement.

C'est donc en tant que propriétaire que le Département engage peu après l'acquisition, les travaux de confortement aujourd'hui à reprendre. Ces travaux sont réalisés par des entreprises spécialisées, sous la direction du service en charge des bâtiments départementaux. Il est important d'arriver à mobiliser les collègues des autres services avec lesquels nous devons travailler en transversalité (une terminologie à la mode, mais qui possède une réalité concrète). Outre le service des biens départementaux, nous travaillons avec les collègues en charge des Espaces naturels sensibles, pour évaluer l'impact sur la faune et la flore des actions que nous allons mener sur ce territoire sensible, en plein bois. Signalons encore le service juridique pour la rédaction de documents indispensables comme un bail emphytéotique à signer avec les autres propriétaires ou des conventions liant les différents intervenants. Le Département est propriétaire de nombreux biens de tous types : collèges, routes et ouvrages d'art, ENS (Espaces naturels sensibles) qui bénéficient d'une politique très volontaire appuyée sur les revenus de la taxe d'aménagement, mais aussi les musées départementaux. Il possède également de rares sites et édifices patrimoniaux, comme par exemple le site archéologique de La Grande Rivoire à Sassenage, où des fouilles sont menées depuis 12 ans.

Le rôle de l'association

Après les premiers travaux de confortement (2000), il faut bien reconnaître que le site retombe un peu dans l'oubli. Or, un site non entretenu, non visité, dont la population ne se saisit pas, est un site mort. Ce n'est pas flatter l'association que de dire que sans son insistance, rien ne se serait passé... Les membres de l'association se consacrent à l'entretien du site, et à rassembler une documentation précieuse, notamment photographique. Le service du patrimoine leur apporte dans cette démarche une aide méthodologique. Ils remuent ciel et terre pour trouver des interlocuteurs pour les accompagner, pour sensibiliser à l'intérêt du site et mobiliser les élus. C'est ce travail de fond, de conviction, qui permet que les conseillers départementaux accueillent positivement un projet qui engage le Département, son personnel et ses finances... Comme souvent avec les associations, les membres de l'association ont envie "que ça bouge" et sont prêts à remonter les murs et fouiller la crypte, au grand dam des archéologues du service et non sans tensions et incompréhensions. Pourquoi ?

L'archéologie

D'une part, l'archéologie relève d'une législation que l'on trouve dans le Code du patrimoine. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que « nul ne peut réaliser des fouilles sans autorisation, même sur un terrain lui appartenant ». Cette autorisation est délivrée par le Ministère de la Culture. D'autre part, l'archéologie est une discipline assez technique, qui ne peut être réalisée que par des archéologues bien formés et habitués à sa pratique. Une discipline de plus en plus complexe, marquée par une forte évolution technique et scientifique, avec l'apparition de spécialités toujours plus pointues, de possibilités d'analyses toujours plus approfondies. Ce fait est particulièrement vrai pour l'archéologie dite programmée, à laquelle on demande d'être à la pointe de la recherche, définie sous forme de grands axes. Le CNRA (Centre national pour la Recherche archéologique) édite cette programmation dont la dernière mouture est sortie en 2016. Quinze axes de recherche sont définis, de la préhistoire à la période contemporaine. Ainsi, Saint-Michel de Connexe relève de l'Axe 8 intitulé "Édifices de culte chrétien depuis la fin de l'Antiquité". Les bénévoles ont pleinement

leur place dans cette recherche, dans le cadre de chantiers de fouilles programmées dont l'encadrement scientifique est assuré par des professionnels reconnus. La liste de ces chantiers est en ligne sur le site du Ministère de la Culture. Le Département de l'Isère soutient les fouilles archéologiques qui se déroulent sur son territoire par l'attribution d'aides aux chercheurs qui y interviennent et font progresser la connaissance de l'histoire départementale. Chaque année, se sont entre 80000 et 150000 € qui sont ainsi consacrés à la recherche archéologique. Les chercheurs en échange s'engagent à remettre une copie de leur rapport de fouille, à apposer le logo du Département sur leurs supports de communication, à répondre présent aux sollicitations que le Département émet, par exemple pour assurer une visite de chantier, une animation, une conférence pour les Journées nationales de l'archéologie ou à une autre occasion... En plus de soutenir par des subventions les chercheurs qui peuvent appartenir à des structures différentes (Université de Lyon, de Grenoble-Alpes, de Genève, de Nice Sophia Antipolis, CNRS), le Département a été à l'initiative de la fouille de certains sites comme Colletière à Charavines (village du Xe siècle au bord du lac de Paladru) ou plus récemment, l'abri préhistorique de La Grande Rivoire à Sassenage (le Département avait fait l'acquisition du site en danger de disparition) ou l'église Saint-Pierre de Moirans où travaille encore un de mes anciens collègues déjà cité, Alain de Montjoye.

Pour revenir au cas du prieuré Saint Michel de Connexe, le Département se trouvait donc en face d'un problème double, ou d'un problème à deux faces, qui rendaient l'engagement difficile :

- un nécessaire entretien des vestiges, mais qui ne pouvait être fait sans une étude archéologique des élévations conservées
- un désir d'archéologie porté par l'association, sans archéologue prêt à s'investir sur le site.

L'appui d'universitaires, spécialistes reconnus

C'est ici qu'intervient l'arrivée sur Grenoble d'un nouvel enseignant en archéologie : Pierre Martin, spécialiste de l'architecture religieuse médiévale. Les relations entre les archéologues du service départemental et l'Université Grenoble-Alpes existent : nous avons notamment travaillé à de précédentes journées d'études portant sur le site d'un autre prieuré, celui de Saint-Martin de Miséré à Montbonnot-Saint-Martin. Des liens sont donc établis entre les médiévistes, que vous retrouvez dans cette journée, ainsi qu'entre les modernistes. Le professeur Alain Belmont fouille le moulin des Écouges dans l'ENS (Espace naturel sensible) départemental de ce nom, au nord du Vercors. Plus éloigné de l'archéologie mais toujours dans l'esprit des collaborations scientifiques, 2017 a été l'année Lesdiguières : un ensemble de recherches, animations, rencontres, conférences ont été mises en place, appuyées sur les travaux des enseignants de l'Université Grenoble-Alpes, Stéphane Gal et Marianne Clerc. Un colloque international était co-organisé par le Larhra (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes) et le Département de l'Isère.

Dans cette perspective de collaboration entre institutions, il est désormais possible de porter un projet pour Saint-Michel de Connexe, dont Pierre Martin va vous parler plus précisément.

Pour conclure

Autour de ce site sont mobilisées de nombreuses énergies qui ont réussi à s'associer. Pour arriver à mettre en œuvre un projet de restauration sur un site comme celui-ci, il faut donc :

- une association de sauvegarde du patrimoine, motivée et active
- une collectivité (commune, intercommunalité, Département) susceptible de fournir ou d'aller chercher des financements et/ou de soutenir le projet sur le plan logistique. Ici le Département en tant que propriétaire et la commune de Champ-sur-Drac, une commune engagée pour son patrimoine, qui s'est portée acquéreur de parcelles à proximité des vestiges et encourage les travaux de l'association.
- un ou des professionnels compétents pour encadrer les travaux : à Saint Michel un archéologue, mais aussi un architecte du patrimoine qui sera maître d'œuvre des travaux de restauration. Il convient que ces intervenants aillent dans le même sens, suivent un ou des objectifs partagés et si possible clairement définis, par exemple par la mise en mots qu'on trouvera dans une convention qui lie les différents intervenants. Dans un tel projet, chacun doit trouver sa place et sa satisfaction. Loin d'être un projet scientifique plaqué sur un territoire, le projet archéologique autour de Saint Michel-de-Connexe s'inscrit dans une vraie dynamique locale. En ce sens il me paraît représentatif de ce que doit être une archéologie au plus près des citoyens, celle que porte l'archéologie de collectivité territoriale.